

**POLICE FEDERALE**  
**DGR/DRI/BIPOL**

**Rue Royale 202A**  
**1000 Bruxelles**

**QUESTIONNAIRE MORPHOLOGIQUE**  
**31-12-2019**  
**INFORMATIONS SUR LA POLICE LOCALE**

**MANUEL**

**ETAPE 1 :** Remplir le questionnaire à l'écran

Oui ou Non	Vous ne répondez que dans les cases jaunes.
Code	Vous voyez quel est le format de réponse demandé.
Nombre (y compris 0)	Attention: la valeur '0' doit aussi être introduite.

**ERREUR**

Si des informations contradictoires sont introduites, un message d'erreur apparaît. Vous devez alors vérifier les données encodées et les corriger.

**ATTENTION**

*Explication d'une notion reprise dans une question ci-dessous.  
Vous pouvez consulter le manuel pour plus d'information.*

**ETAPE 2 :** Sauver (File/Save) le fichier complété.

**ETAPE 3 :** Faire signer la première page du questionnaire complété par la personne qui l'a rempli, le chef de corps et le bourgmestre-président de la zone.

**ETAPE 4 :** Transmettez nous les documents suivants à l'adresse e-mail ci-dessous:  
- le fichier Excel rempli  
- un scan de la première page avec les signatures

[DRI.Business.PoliceAccounting@police.belgium.eu](mailto:DRI.Business.PoliceAccounting@police.belgium.eu)

**Veillez mettre comme titre du mail "MORPHOLOGIE 2019"**

**CONTACT** Tél: 02 642 78 54

**PARTIE A: DONNEES DE L'ENTITE QUI ENREGISTRE**

RAPPEL : LES 3 SIGNATURES

0. 1	Code de la zone		
0. 2	Nom de la zone		
0. 3	<b>Adresse e-mail où le questionnaire morphologique doit être envoyé</b>		
0. 4	La personne qui a complété les données	<i>Nom</i>	Certifié conforme et complet,
0. 5		<i>Téléphone</i>	
0. 6		<i>Adresse e-mail</i>	
		<i>Signature</i>	
0. 7	Nom et signature du chef de corps	<i>Nom</i>	Certifié conforme et complet,
		<i>Signature</i>	
0. 8	Nom et signature du bourgmestre-président	<i>Nom</i>	Lu et approuvé,
		<i>Signature</i>	
0. 9	<b>Date signature</b> (du conseil ou collège de police)	<i>Date</i>	

**PARTIE B: DONNEES SUR LE PERSONNEL**

Quelques données sont remplies automatiquement, sur base des données de SSGPI du 31 décembre 2019:  
 - Personnel opérationnel selon le grade / personnel CaLog selon le niveau: le cadre réel hommes et femmes  
 - Personnel opérationnel / personnel CaLog selon le régime linguistique  
 Veuillez vérifier ces données et adapter si nécessaire.

**I. EFFECTIFS - PERSONNEL OPERATIONNEL**

**I. 1. Le personnel opérationnel selon le grade**

- Le CADRE REEL s'exprime en nombre entier: nombre de personnes  
 - La CAPACITE s'exprime en nombre décimal (Full Time Equivalent = FTE) selon le type de prestations effectuées. Ex: un 4/5e = 0,8 en FTE  
 - Les personnes qui sont détachées de votre unité vers une autre sont comptabilisées dans le cadre réel et dans la capacité (car elles appartiennent administrativement à votre unité).  
 Les membres du personnel qui sont détachés d'une autre unité vers la vôtre ne sont pas comptabilisés ici (voir III.1)  
 - Les ASPIRANTS sont comptabilisés dans leur grade d'origine : ex. les aspirants Commissaire seront comptabilisés comme insp. principaux  
 - Le nombre des INPP INCLUS le nombre des INPP avec spéc. particulière et ass. de police

I. 1. 1	<b>CADRE OFFICIER</b>	Cadre organique approuvé	nombre d'emplois pour Commissaire-divisionnaire		Nombre (y compris 0)	
I. 1. 2			nombre d'emplois pour Commissaire		Nombre (y compris 0)	
I. 1. 3		Commissaire-divisionnaire (CDP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 4				femmes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 5			capacité (FTE)	hommes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 6				femmes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 7		Commissaire (CP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 8				femmes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 9			capacité (FTE)	hommes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 10				femmes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 11	<b>CADRE MOYEN</b>	Cadre organique approuvé			Nombre (y compris 0)	
I. 1. 12		Inspecteur-principal (INPP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 13				femmes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 14			capacité (FTE)	hommes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 15				femmes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 16	<b>CADRE DE BASE</b>	Cadre organique approuvé			Nombre (y compris 0)	
I. 1. 17		Inspecteur (INP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 18				femmes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 19			capacité (FTE)	hommes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 20				femmes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 21	<b>AGENT DE POLICE</b>	Cadre organique approuvé			Nombre (y compris 0)	
I. 1. 22		Agent de Police (AGP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 23				femmes (nombre de personnes)		Nombre (y compris 0)
I. 1. 24			capacité (FTE)	hommes		Nombre (y compris 0)
I. 1. 25				femmes		Nombre (y compris 0)

**I. 2. Le personnel opérationnel selon le régime linguistique**

- A remplir SEULEMENT pour les zones de police de l'Arr. Adm. de Bruxelles  
 - Le total de cette rubrique doit être égal au total du cadre réel

I. 2. 1	Pour le total du cadre réel	néerlandophone	Nombre (y compris 0)
I. 2. 2		francophone	Nombre (y compris 0)

### I. 3. Personnel opérationnel 'indisponible' (autre que les détachements)

- Période de référence: du 01/01/2019 au 31/12/2019 !!  
 - Pour les zones disposant de GALOP : Les données ci-dessous peuvent être remplies automatiquement à l'aide du rapport BiRT "STA\_MOR\_001 - MORPHOLOGIE Personnel policier/Personnel Calog" via Portal.  
 - Pour les zones n'ayant pas accès à GALOP : Les données ci-dessous doivent être remplies manuellement.  
 - Les demi-journées doivent être prises en considération (1,5 jour de absence pour congé syndical par exemple)  
 - **EXCEPTION** : les données concernant NAPAP ne sont PAS disponible dans le rapport BiRT.

I. 3. 1	Absence pour raisons médicales (excepté accidents de travail et les affections liées à la grossesse)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 2		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 3	Absence due à un accident de travail	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 4		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 5	Absence suite à une mesure disciplinaire ou mesure d'ordre	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 6		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 7	Absence pour cause de congé exceptionnel (congé électoral, de stage, période d'essai,	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 8	pour les jurés, prestations à la Protection civile, services d'incendie, pour force majeure, dons d'organe, tissus ou moelle osseuse / voir art. 16 à 23 AR 19 novembre 1998)	Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 9	Absence pour congé syndical	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 10		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 11	Absence pour congé de maternité	Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 12	Absence pour congé parental ou de paternité	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 13	(y compris les affections liées à la grossesse)	Femmes	#
I. 3. 14	Absence pour autre cause	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 15		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 16	Absence pour interruption de carrière	Hommes	Nombre de jours-Hommes
I. 3. 17		Femmes	Nombre de jours-Femmes
I. 3. 18	Nombre de personnes pouvant prendre non-activité préalable à la pension (NAPAP)	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 3. 19	le 31/12/2019: absences pour NAPAP + pers. qui ont le droit pour demander NAPAP	Femmes	Femmes (y compris 0)

### I. 4. Les départs

I. 4. 1	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant pris leur pension	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 4. 2	dans le courant de l'année 2019	Femmes	Femmes (y compris 0)
I. 4. 3	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant quitté la police (GPI) pour toute	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 4. 4	autre raison que le départ en pension dans le courant de l'année 2019	Femmes	Femmes (y compris 0)

### I. 5. Accidents de travail avec conséquence mortelle (durant les heures de service)

La notion d'accident de travail est prise dans un sens large. (ex. accident de voiture, chute dans un escalier, fusillade, etc.)

I. 5. 1	Accident de travail avec conséquence mortelle dans le courant de l'année 2019	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 5. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)

## II. EFFECTIFS - PERSONNEL CaLog

### II. 1. Personnel CaLog selon le niveau

II. 1. 1	NIVEAU A	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)
II. 1. 2		statutaire	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 3			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 4		capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 5			femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 6		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 7			femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 8		capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 9	femmes		Nombre (y compris 0)	

II. 1. 10	<b>NIVEAU B</b>	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)	
II. 1. 11		statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 12				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 13			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 14				femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 15		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 16				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 17			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 18	femmes			Nombre (y compris 0)	

II. 1. 19	<b>NIVEAU C</b>	Cadre organique approuvé		Nombre (y compris 0)	
II. 1. 20		statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 21				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 22			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 23				femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 24		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 25				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 26			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 27	femmes			Nombre (y compris 0)	

II. 1. 28	<b>NIVEAU D</b>	<b>Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ</b>		Nombre (y compris 0)	
II. 1. 29		statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 30				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 31			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 32				femmes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 33		contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 34				femmes (nombre de personnes)	Nombre (y compris 0)
II. 1. 35			capacité (FTE)	hommes	Nombre (y compris 0)
II. 1. 36	femmes			Nombre (y compris 0)	

**II. 2. Le personnel CaLog selon le régime linguistique**

- A remplir SEULEMENT pour les zones de police de l'Arr. Adm. de Bruxelles  
- Le total de cette rubrique doit être égal au total du cadre réel

II. 2. 1	Pour le total du cadre réel	néerlandophone	Nombre (y compris 0)
II. 2. 2		francophone	Nombre (y compris 0)

**II. 3. Personnel CaLog 'indisponible' (autre que les détachements)**

- Période de référence: du 01/01/2019 au 31/12/2019 !!  
- Pour les zones disposant de GALOP : Les données ci-dessous peuvent être remplies automatiquement à l'aide du rapport BiRT "STA\_MOR\_001 - MORPHOLOGIE Personnel policier/Personnel Calog" via Portal.  
- Pour les zones n'ayant pas accès à GALOP : Les données ci-dessous doivent être remplies manuellement.  
- Les demi-journées doivent être prises en considération (1,5 jour de absence pour congé syndical par exemple)  
- Les zones de police indiquent le nombre total de jours d'indisponibilité pour l'ensemble du personnel (y compris 0)

II. 3. 1	Absence pour raisons médicales (excepté accidents de travail et les affections liées à la grossesse)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 2		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 3	Absence due à un accident de travail	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 4		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 5	Absence suite à une mesure disciplinaire ou mesure d'ordre	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 6		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 7	Absence pour cause de congé exceptionnel (congé électoral, de stage, période d'essai, pour les jurés, prestations à la Protection civile, services d'incendie, pour force majeure, dons d'organe, tissu ou moelle osseuse / voir art. 16 à 23 AR 19 novembre 1998)	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 8		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 9	Absence pour congé syndical	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 10		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 11	Absence pour congé de maternité	Femmes	Nombre de jours-Femmes

II. 3. 12	Absence pour congé parental ou de paternité	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 13	(y compris les affections liées à la grossesse)	Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 14	Absence pour autre cause	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 15		Femmes	Nombre de jours-Femmes
II. 3. 16	Absence pour interruption de carrière	Hommes	Nombre de jours-Hommes
II. 3. 17		Femmes	Nombre de jours-Femmes

## II. 5. Les départs

II. 4. 1	Nombre de personnes (personnel CaLog) ayant pris leur pension dans le courant de l'année 2019	Hommes	Hommes (y compris 0)
II. 4. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)
II. 4. 3	Nombre de personnes (personnel CaLog) ayant quitté la police (GPI) pour toute autre raison que le départ en pension dans le courant de l'année 2019	Hommes	Hommes (y compris 0)
II. 4. 4		Femmes	Femmes (y compris 0)

## III. Autres compétences du personnel opérationnel et CaLog

### III 1. Personnel détaché (Ops et CaLog)

- !! Période de référence: du 01/01/2019 au 31/12/2019  
- détachement = une personne est détachée quand elle a presté **au minimum 15 jours d'affilée** dans une unité de détachement. Il est tenu compte de son **régime de travail** de son unité d'affection (mi-temps, 4/5ième, ...). Le principe des décimales est maintenu: un temps-plein sera comptabilisé 1, une personne qui travaille à mi-temps sera comptabilisée 0,5

III. 1. 1	<b>Détachements OUT</b> : Nombre total de membres du personnel détachés (vers d'autres services)		<b>Ne pas remplir - total</b>
III. 1. 2	PERSONNEL OPERATIONNEL	les syndicats	Nombre (y compris 0)
III. 1. 3		la Commission permanente de la Police Locale	Nombre (y compris 0)
III. 1. 4		le Centre de formation / Ecole	Nombre (y compris 0)
III. 1. 5		le Comité P	Nombre (y compris 0)
III. 1. 6		la Police fédérale: CIA	Nombre (y compris 0)
III. 1. 7		la Police fédérale: CIC	Nombre (y compris 0)
III. 1. 8		la Police fédérale: autres que CIA et CIC (ex. DCA, PJF, ...)	Nombre (y compris 0)
III. 1. 9		la Police locale - autre zone de police	Nombre (y compris 0)
III. 1. 10		Autre (ex: Ministère, commune...), précisez le nombre	Nombre (y compris 0)
III. 1. 11		Précisez le service	
III. 1. 12	Précisez le service		
III. 1. 13	PERSONNEL CALOG	les syndicats	Nombre (y compris 0)
III. 1. 14		la Commission permanente de la Police Locale	Nombre (y compris 0)
III. 1. 15		la Police fédérale	Nombre (y compris 0)
III. 1. 16		Autre (ex: Ministère, commune ...), précisez le nombre	Nombre (y compris 0)
III. 1. 17		Précisez le service	

III. 1. 18	<b>Détachements IN</b> : Nombre total de détachements vers votre zone		<b>Ne pas remplir - total</b>
III. 1. 19	Personnel opérationnel détaché d'une autre zone vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 1. 20	Personnel CaLog détaché d'une autre zone vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 1. 21	Personnel détaché d'une commune vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 1. 22	Nombre de personnes détachées de la Police Fédérale vers votre zone	payés par votre zone de police	Nombre (y compris 0)
III. 1. 23		payés par une autre entité	Nombre (y compris 0)

### III. 2. Militaires

III. 2. 1	Nombre de militaires passés dans votre zone	payés par l'armée	Nombre (y compris 0)
III. 2. 2		payés par votre zone de police	Nombre (y compris 0)

### III. 3. Autres compétences du personnel opérationnel et CaLog

III. 3. 1	Maitres-chiens	Nombre de personnes ayant la fonction de "Maîtres chiens"	Nombre (y compris 0)
III. 3. 2		Nombre de personnes formées en tant que dresseur d' "équipes de chiens"	Nombre (y compris 0)
III. 3. 3	Nombre d'opérateurs spécialistes en 'maitrise de la violence'	avec arme à feu	Nombre (y compris 0)
III. 3. 4		sans arme à feu	Nombre (y compris 0)

III. 3. 5	Nombre d'analystes stratégiques brevetés		Nombre (y compris 0)
III. 3. 6	Nombre de conseillers en prévention de la zone	Ops	Nombre Ops
III. 3. 7		CaLog	Nombre CaLog
III. 3. 8	Nombre de personnes de confiance en matière de violence et harcèlement sexuel ou moral au travail (loi du 11/06/2002)	Ops	Nombre Ops
III. 3. 9		CaLog	Nombre CaLog
III. 3. 10	Nombre d'opérationnels formés pour les auditions de mineurs	Ops	Nombre Ops
III. 3. 11	Nombre de personnes qui, dans le courant 2019, ont été suivies dans le système d'apprentissage en alternance (AR du 24/09/2015 formation du cadre de base)	Hommes	Nombre (y compris 0)
III. 3. 12		Femmes	Nombre (y compris 0)
III. 3. 13	Nombre de Data protection Officers (DPO) dans votre zone		Nombre (y compris 0)
III. 3. 14		zones	Nombre (y compris 0)
III. 3. 15		nombre de dossiers / an	Nombre (y compris 0)
III. 3. 16	Nombre de personnes de références selon la circulaire COL13/2013 (la discrimination et les crimes haineux)	dans votre zone	Nombre (y compris 0)
III. 3. 17		partagé avec d'autres zones	Nombre (y compris 0)
III. 3. 18	Présence d'une équipe cycliste?		oui/non
III. 3. 19	Si oui, nombre d'hommes présents dans cette équipe cycliste?		Nombre (y compris 0)
III. 3. 20	Si oui, nombre de femmes présentes dans cette équipe cycliste?		Nombre (y compris 0)
III. 3. 21	Présence d'une équipe moteur?		oui/non
III. 3. 22	Si oui, nombre d'hommes présents dans cette équipe moteur?		Nombre (y compris 0)
III. 3. 23	Si oui, nombre de femmes présentes dans cette équipe moteur?		Nombre (y compris 0)

## PARTIE C: MOYENS

Tout matériel qui aurait été acheté en commun, c'est-à-dire avec 1 (ou plusieurs) autre(s) corps d'autres zones, ne doit être enregistré qu'une seule fois (afin d'éviter les doubles comptages).

Règle à appliquer : seul le corps responsable de l'achat le mentionne dans son questionnaire et seul le matériel appartenant à la zone à la date de référence (31-12-2019) y est comptabilisé avec le matériel en leasing, (ce qui exclut le matériel en cours d'achat et faisant l'objet d'un bon de commande).

### IV. 1. Infrastructure - cellules

IV. 1. 1	Cellules	Au sein de la ZP avec permanence	Nombre de cellules individuelles	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 2			Nombre de cellules collectives	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 3		Au sein de la ZP sans permanence	Nombre de cellules individuelles	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 4			Nombre de cellules collectives	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 5	Nbre de cellules de police qui disposent déjà d'une cellule aux normes (augmentation du délai de privation de liberté)?			Nombre (y compris 0)
IV. 1. 6	Quelles sont les mesures transitoires prévues afin de mettre aux normes?			Mesures
IV. 1. 7	La zone dispose-t-elle d'une infrastructure adaptée pour l'accueil aux victimes?			oui / non
IV. 1. 8	Nombre de locaux pour l'audition de	personnes	avec Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 9			sans Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 10		mineurs	avec Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 11			sans Audio/Video	Nombre (y compris 0)
IV. 1. 12	Nombre de locaux de régie séparés			Nombre (y compris 0)
IV. 1. 13	Nombre de locaux pour avocats			Nombre (y compris 0)

### IV. 2. Equipement Informatique

IV. 2. 1	Equipement en RULING	Nombre de PC fixes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 2		Nombre de portables / tablettes	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 3		Nombre de gsm / smartphones	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 4	SOFTWARE ('third-party' - applications externes)	1. Archivage digital	oui / non
IV. 2. 5		si OUI, lequel?	
IV. 2. 6		2. Traitement statistique	oui / non
IV. 2. 7		si OUI, lequel?	
IV. 2. 8	3. Circulation		oui / non
IV. 2. 9		si OUI, lequel?	
IV. 2. 10	4. IT-mobile	Nombre en planning	Nombre (y compris 0)

IV. 2. 11		Nombre opérationnel	Nombre (y compris 0)
IV. 2. 12	5. Autres	Noms	Noms
IV. 2. 13		Fournisseurs	Fournisseurs
IV. 2. 14		Usage / application	Usage

**IV. 3. Moyens de communication / Radio**

IV. 3. 1	RADIO: type ASTRID	Nombre de stations fixes	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 2		Nombre de stations mobiles (dans les véhicules)	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 3		Nombre de stations portatives	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 4		Nombre de MDT's portables	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 5		Nombre de MDT's dans les véhicules	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 6		Abonnements Astrid radio	Nombre (y compris 0)
IV. 3. 7		Abonnements Astrid BLM (carte SIM, accès à l' intranet)	Nombre (y compris 0)

**IV. 4. Armement**

IV. 4. 1	Entreposage des armes	Nombre de salles d'armes protégées	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 2		Nombre d'armoires protégées	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 3		Nombre de stands de tir appartenant à la zone	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 4		Nombre de stands de tir loués par la zone	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 5	Produits incapacitants	Nombre d'aérosols de petite capacité (pepperspray)	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 6		Nombre d'aérosols de grande capacité	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 7		Nombre de grenades à lancer ininflammables	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 8		Nombre de grenades à tirer ininflammables	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 9		Nombre de grenades aveuglantes	Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 10	Armes	Pistolets individuels	Nbre de pistolets glock	Nombre (y compris 0)
IV. 4. 11			Nbre de pistolets Smith Wesson	Nombre (y compris 0)
IV. 4. 12			Nbre autres	Nombre (y compris 0)
IV. 4. 13		Autre: précisez	Autre: précisez	
IV. 4. 14		Pistolets collectifs	Nbre de pistolets semi-automatiques	Nombre (y compris 0)
IV. 4. 15			Nombre de pistolets mitrailleur	Nombre (y compris 0)
IV. 4. 16			Nbre autres	Nombre (y compris 0)
IV. 4. 17			Autre: précisez	Autre: précisez

**IV. 5. Véhicules**

IV. 5. 1	4 roues	Nombre total de véhicules 4 roues dans le charroi		0	
IV. 5. 2		Propriété de la zone	Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires")		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 3			Nombre de 4X4		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 4			Nombre de camionnettes / combis		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 5			Nombre de véhicules "sanitaires" (contrôle stup / alcool)		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 6		Leasing ou location	Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires")		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 7			Nombre de 4X4		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 8			Nombre de camionnettes / combis		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 9		Avec striping	Nbre de véhicules diesel	répondant à la norme d'émissions (Euro6)	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 10				ne répond pas à la norme d'émissions (Euro6)	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 11			Nombre de véhicules à essence		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 12			Nombre de véhicules électriques et hybride		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 13		Anonymes	Nbre de véhicules diesel	répondant à la norme d'émissions (Euro6)	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 14				ne répond pas à la norme d'émissions (Euro6)	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 15			Nombre de véhicules à essence		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 16			Nombre de véhicules électriques et hybrides		Nombre (y compris 0)



IV. 5. 17	<b>2 roues</b>	Nombre total de véhicules 2 roues dans le charroi		<b>0</b>
IV. 5. 18		Nombre de motos		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 19		Nombre de cyclomoteurs (y compris les scooters)		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 20		Nombre de vélos non-électriques		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 21		Nombre de vélos électriques	< 25 km/h	Nombre (y compris 0)
IV. 5. 22			> 25km/h	Nombre (y compris 0)

**IV. 6. Equipement de circulation / spécial**

**IV. 6. 1 Equipement de circulation actif**

		<b>RADARS</b>		
IV. 6. 1. 1	Equipement de circulation ACTIF UTILISÉ EXCLUSIVEMENT par la zone de police	Radars fixes analogiques	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 2			boîtiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 3		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 4			boîtiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 5		Radars mobiles analogiques	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 6			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 7		Radars mobiles digitaux	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 8			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 9		Radars préventifs avec affichage de vitesse		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 10		Autres types de radars		
		<b>AUTRE MATERIEL</b>		
IV. 6. 1. 11	Analyseurs de trafic (ex: 'Tempodis')		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 12	Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) fixes		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 1. 13	Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) mobiles		Nombre (y compris 0)	

		<b>RADARS</b>		
IV. 6. 1. 14	Equipement de circulation ACTIF UTILISÉ NON EXCLUSIVEMENT par la zone de police	Radars fixes analogiques	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 15			boîtiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 16		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 17			boîtiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 18		Radars mobiles analogiques	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 19			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 20		Radars mobiles digitaux	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 21			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 22		Radars préventifs avec affichage de vitesse		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 1. 23		Autres types de radars		Nombre (y compris 0)
		<b>AUTRE MATERIEL</b>		
IV. 6. 1. 24	Analyseurs de trafic (ex: 'Tempodis')		Nombre (y compris 0)	

**IV. 6. 2 Equipement de circulation passif**

IV. 6. 2. 1	Equipement passif	Radars fixes analogiques	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 2			boîtiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 3		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 4			boîtiers / pylônes	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 5		Radars mobiles analogiques	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 6			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 7		Radars mobiles digitaux	sur trépieds	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 8			sur véhicule	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 9		Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) fixes		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 2. 10		Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) mobiles		Nombre (y compris 0)

**IV. 6. 3 Equipement spécial**

IV. 6. 3. 1	Equipement SPECIAL appartenant à la zone de	Éthylotest	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 2		Éthylomètre	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 3		Nombre de Automatic Fingerprint System (AFPS)	Nombre (y compris 0)

IV. 6. 3. 4	police	Nombre de drones	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 5		Nombre de boucliers de drones	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 6		Nombre de bodycams	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 7	Gilets pare-balles	Nombre en équipement collectif	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 8		Nombre en équipement individuel	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 9	Nbre de caméras (par ex. caméras de surveillance CCTV-TV, caméras pour détecter les nuisances,...)		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 10	Chiens appartenant à la zone de police	spécialisés "patrouille"	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 11		spécialisés "drogue"	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 12		spécialisés "dual purpose"	Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3. 13		spécialisés "explosifs"	Nombre (y compris 0)

## PARTIE D: FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE POLICE

### V. FONCTIONS DE LA POLICE D'EXCELLENCE - LES 7 FONCTIONNALITES DE BASE

*Vous devez prendre en compte la capacité, qui s'exprime en nombre décimal (Equivalent Temps Plein) selon le type de prestations effectuées (ex: un 4/5e = 0,8 en capacité).*

#### V. 1. Fonctionnalité Accueil

##### V. 1. 1. Organisation de l'accueil

V. 1. 1. 1	Points d'accueil	Permanence	Nbre de points d'accueil accessibles en permanence	Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 2			Nbre de points d'accueil non accessibles en permanence	Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 3			Nombre de points d'accueil mobiles	Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 4	Accueil	Existe-t-il un service "accueil" à part entière?		oui / non
V. 1. 1. 5		Nombre d'opérationnels (FTE)		Nombre (y compris 0)
V. 1. 1. 6		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)

##### V. 1. 2. Commissariats au sein de la zone de police

**UTILISEZ UNE COLONNE PAR POINT DE CONTACT, LA 1ère COLONNE POUR LE COMMISSARIAT PRINCIPAL**

**!! Les informations déjà remplies ci-dessous sont valables au 31/12/2017 !! Veuillez BIEN vérifier !!**

V. 1. 2. 1	Nom du point de contact		<b>Commissariat Principal</b>
V. 1. 2. 2	Adresse du point de contact	Rue	à remplir
V. 1. 2. 3		Numéro	à remplir
V. 1. 2. 4		Code postal	à remplir
V. 1. 2. 5		Commune	à remplir
V. 1. 2. 6		Téléphone	<i>utilisez le format 02/500.27.95</i>
V. 1. 2. 7		Adresse e-mail	à remplir
V. 1. 2. 8	Type de point de contact	0 = pas d'accueil du citoyen 1 = accueil du citoyen 2 = accueil + point de chute pour les équipes d'intervention et de pointe 3 = accueil + point de chute pour équipes d'interv. et de pointe+dispatching	Indiquez le code
V. 1. 2. 9	Type de personnel qui assure l'accueil	0 = pas d'accueil du citoyen 1 = uniquement personnel opérationnel 2 = uniquement personnel CaLog 3 = personnel opérationnel et CaLog (soit à part égale, soit selon des horaires spéc.)	Indiquez le code
V. 1. 2. 10	S'agit-il d'un point de contact permanent (7 jours sur 7 et 24h/24)? 0 = non; 1 = oui		Indiquez le code
V. 1. 2. 11	Un accès pour les moins valides est-il prévu? 0 = non; 1 = oui		Indiquez le code

**V. 2. Fonctionnalité Proximité**

V. 2. 1	Proximité	Nombre de quartiers individuels dans la zone	Nombre (y compris 0)
V. 2. 2	Proximité	Existe-t-il un service "proximité" à part entière?	oui / non
V. 2. 3		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 2. 4		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

**V. 3. Fonctionnalité intervention**

V. 3. 1	Intervention	Existe-t-il un service "intervention" à part entière?	oui / non
V. 3. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 3. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 3. 4	Officier de police administrative	1 = Il y a un OPA "de service" présent en permanence dans la zone 2 = Il y a toujours un OPA rappelable dans la zone 3 = Il existe des accords interzonaux ou fédéraux concernant les OPA	Indiquez le code
V. 3. 5	Officier de police judiciaire	1 = Il y a un OPJ "de service" présent en permanence dans la zone 2 = Il y a toujours un OPJ rappelable dans la zone 3 = Il existe des accords interzonaux ou fédéraux concernant les OPJ	Indiquez le code
V. 3. 6	Quick Responsive Forces	Existe-t-il un team Quick Responsive Forces?	oui / non
V. 3. 7		Existe t-il des accords interzonaux concernant les QRF?	oui / non
V. 3. 8		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)

**V. 4. Fonctionnalité d'assistance policière aux victimes**

V. 4. 1	assistance policière aux victimes	Existe-t-il un service "assistance policière aux victimes" à part entière?	oui / non
V. 4. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 4. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

**V. 5. Fonctionnalité recherche et enquête locale**

V. 5. 1	Organisation de la recherche et enquête locale	1 = service de recherche exclusivement pour enquête et recherche judiciaires 2 = service de recherche principalement pour enquête et rech. judiciaires service indépendant mais dont le personnel effectue parfois d'autres tâches 3 = transfert permanent des tâches judiciaires vers certaines personnes mais pas de service séparé	Nombre (y compris 0)
V. 5. 2	recherche et enquête locale	Existe-t-il un service "recherche et enquête locale" à part entière?	oui / non
V. 5. 3		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 5. 4		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

**V. 6. Fonction maintien de l'ordre / Ordre public (excepté les interventions)**

*Le maintien de l'ordre comprend trois piliers: tranquillité publique, sécurité publique et la salubrité publique*

V. 6. 1	Maintien de l'ordre	Existe-t-il un service "maintien de l'ordre" à part entière?	oui / non
V. 6. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 6. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 6. 4		Nombre de commandants de peloton avec formation	Nombre (y compris 0)
V. 6. 5		Nombre de membres du personnel formés en HyCap	Nombre (y compris 0)
V. 6. 6		Nbre de pers. ayant suivi la nouvelle formation de base INP (àpd 1/10/2015)	Nombre (y compris 0)
V. 6. 7		Nombre de personnes avec formation DIR PC-OPS	Nombre (y compris 0)
V. 6. 7	L'organisation de la gestion des événements a-t-elle lieu dans un service à part entière?		oui / non

**V. 7. Fonctionnalité circulation (y compris les interventions)**

V. 7. 1	Circulation	Existe-t-il un service "circulation" à part entière?	oui / non
V. 7. 2		Nombre d'opérationnels (FTE)	Nombre (y compris 0)
V. 7. 3		Nombre de CaLog (FTE)	Nombre (y compris 0)

**PARTIE E: REMARQUES**

VI. 1	Avez-vous utilisé le rapport BiRT pour remplir les indisponibilités du personnel Ops et CaLog?	oui / non
	Avez-vous rencontré des problèmes pour remplir le questionnaire? Avez-vous des suggestions afin d'améliorer le questionnaire?	